



Convention d'application de la Charte du Parc national de la Vanoise pour la période de 2016 à 2020 Commune de Peisey Nancroix N° 13 – 2016

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L. et R.331 et suivants,
VU le décret n° 2009-447 en date du 21 avril 2009 créant le Parc national de la Vanoise,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.4221-1, L. 1115-1, L. 1115-7 et L.1522-1,
VU le décret n° 2015-473 en date du 27 avril 2015 approuvant la charte du Parc national de la Vanoise,
VU l'Arrêté préfectoral n°15-561 de M. le Préfet de la région Rhône Alpes en date du 6 octobre 2015 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national de la Vanoise,
VU la délibération n°2016-1 du conseil d'administration en date du 18 février 2016 validant le projet de convention et autorisant le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise à signer la présente convention,
VU la délibération du conseil municipal de Peisey-Nancroix autorisant le maire à signer la présente convention,

Les Parties

L'établissement public à caractère administratif gestionnaire du Parc national de la Vanoise, représenté par son directeur par intérim, M. Philippe LHEUREUX, sis 135 rue du Docteur Julliand, 73000 CHAMBERY CEDEX, désigné ci-après sous le vocable « établissement public »,

Et

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise, représenté par son président, M. Laurent TRESALLET, désigné ci-après sous le vocable « conseil d'administration »

Et

La commune de Peisey-Nancroix, représentée par son maire, M. Laurent TRESALLET, sise rue de l'Ecole des Mines, 73210 PEISEY-NANCROIX, désignée ci-après sous le vocable « commune »,

Ont convenu et arrêté ce qui suit :



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliand • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax : +33 (0)4 79 96 37 18

www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr

Préambule

La Charte du Parc national de la Vanoise est un projet collectif de territoire qui a vocation à être mis en œuvre par l'ensemble des acteurs le composant.

La réussite de sa mise en œuvre repose sur l'implication et la mobilisation de tous les acteurs du territoire.

La convention d'application est l'outil qui recense les actions faisant l'objet de partenariat pour décliner territorialement et de manière opérationnelle la charte.

Article 1 : Objet

La présente convention d'application de la charte du Parc national de la Vanoise a pour objet de définir les termes du partenariat entre le Parc national de la Vanoise et la commune de Peisey-Nancroix pour la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées par les signataires.

Les actions prioritaires identifiées par les deux partenaires sont :

- Site de Rosuel – Aménagement de sentiers thématiques
- Site de Rosuel – Refonte de la signalétique du Parking et gestion des flux piétonniers
- Site de Rosuel – Mise en valeur du refuge de Rosuel
- Création d'un circuit thématique dans les villages et promotion des produits associés
- Aménagements de sites
- Plan d'actions Zones Humides
- Création et promotion d'itinéraires touristiques via le portail Rando.Vanoise.com
- Favoriser la découverte par des publics en situation de handicap
- Marque « Esprit Parc national »
- Animations estivales et hivernales
- Sensibilisation des scolaires
- Accompagnement des agriculteurs
- Patrimoine bâti et industriel
- Promotion du territoire et communication
- Liens avec les habitants et appropriation du parc sur le territoire

Les actions sont détaillées dans l'annexe à la convention. Les deux parties s'engagent à contribuer assidûment aux différents projets dans la limite de leurs moyens techniques, humains et financiers.

Par ailleurs, la charte prévoit l'application locale de la réglementation de la circulation des véhicules à moteur prévue par le code de l'environnement par des arrêtés municipaux visant à orienter la pratique de ces loisirs vers les secteurs et les périodes de moindre sensibilité et prévenir les conflits d'usage avec les alpagistes et les randonneurs (sont notamment concernés les espaces à vocation de montagne sauvage et les espaces où la vocation agropastorale est associée à une vocation de montagne sauvage identifiés dans la carte des espaces selon leur vocation de la charte). Le contenu des arrêtés municipaux relève de la compétence de la commune qui peut associer l'établissement public à leur élaboration.

En outre, la commune s'engage à faire respecter l'interdiction de la publicité en agglomération dans les aires d'adhésion des parcs nationaux et améliorer l'esthétique des centres urbains en mettant en place un règlement local de publicité, permettant seul de déroger à cette interdiction.

Article 2 : Territoire concerné et champ d'action

La présente convention s'applique sur le territoire de la commune et dans la limite et le respect des compétences respectives de chacune des parties.

Dans le cadre de la fusion des communes de Landry et de Peisey-Nancroix, la convention continuera de s'appliquer sur le territoire de la commune de Peisey-Nancroix uniquement et ce jusqu'à son terme.

Article 3 : Date d'effet et durée de validité

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Son terme est fixé au 31 décembre 2020.



Article 4 : Gouvernance et communication

La commune désigne, M. le Maire comme correspondant de l'établissement public. Il assure un relais des actions entreprises et des informations auprès de la population.

L'établissement public est représenté par le responsable du pôle Développement Durable. Il est le correspondant de la commune et s'assure de la coordination des actions de l'établissement public sur le territoire.

Les deux correspondants sont responsables de l'animation et du suivi de la convention. Ils veillent à l'échange régulier d'informations sur les différents projets. A cet effet, les parties s'engagent à mettre en place une à deux réunions publiques par an de suivi des actions inscrites dans la convention d'application de la charte et de programmation financière de chacune des actions engagées dans l'année. Lors de la dernière année de la convention, une des réunions sera dédiée au bilan de celle-ci et à l'engagement de la convention d'application suivante.

L'établissement public suivra les actions de mise en œuvre de la charte dans le logiciel dédié et commun à tous les parcs nationaux nommé EVA, initialement conçu pour le suivi des chartes des parcs naturels régionaux.

Les parties partageront le crédit moral des actions menées conjointement. Il sera systématiquement fait mention des partenariats pour les actions communes et les logotypes des parties devront figurer sur chaque produit identifiable résultant de ce partenariat. Chaque partenaire veillera au respect de ces principes dans sa politique de communication et de publication.

Sans préjudice des obligations juridiques applicables à chacun des signataires, ces derniers s'engagent à considérer comme confidentielles et à n'utiliser que pour l'objet de la présente convention, toutes les informations qui leur seront communiquées ou dont ils pourraient avoir connaissance lors de l'exécution de la dite convention.

La présente convention pourra être accessible sur le site internet de la commune à l'adresse www.peisey-nancroix.fr et sur celui du Parc national de la Vanoise disponible à l'adresse www.vanoise-parcnational.fr.

Article 5 : Modification de la présente convention

Toute modification apportée à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 6 : Résiliation et résolution des litiges

Cette convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec AR. Autant que faire se peut, les parties s'entendront à l'amiable si besoin en sollicitant l'arbitrage d'une personnalité extérieure pour résoudre leur différend dans l'exécution de la présente convention et si nécessaire la clôturer.

En cas de litige persistant, l'instance compétente est le tribunal administratif de Grenoble.

La résiliation est sans effet sur l'adhésion.

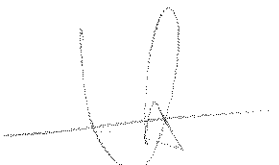
Article 7 : Divers

La présente convention comprend sept (7) articles et une (1) annexe.

Elle est établie en trois (3) exemplaires originaux, destinés à chacune des parties.

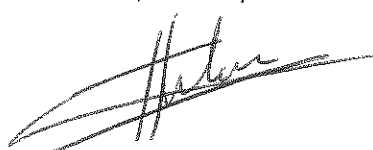
Fait à Chambéry, le 29 février 2016

Le Directeur par intérim du Parc national de la Vanoise



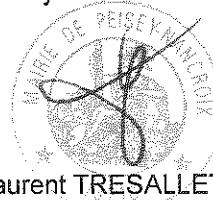
Philippe LHEUREUX

Pour le Président du Parc national de la Vanoise, le Vice-président



Christophe ROULIER

Le Maire de la Commune de Peisey-Nancroix



Laurent TRESALLET



Annexe à la convention d'application de la Charte du Parc national de la Vanoise pour la période de 2016 à 2020 sur la commune de Peisey Nancroix

Projet 1: Site de Rosuel – Aménagement de sentiers thématiques

Descriptif

Depuis le site de Rosuel, les itinéraires simples méritent d'être améliorés. D'un part, le sentier dit « de découverte » en amont du refuge de Rosuel sera remis en état et doté d'une signalétique de découverte attractive et adaptée au site : 4 à 5 nouvelles tables de lecture dont le matériel nécessitera un entretien régulier. D'autre part, l'itinéraire allant jusqu'à la prise d'eau et la cascade puis le lac de la Plagne en rive droite sera équipé d'une signalétique et sécurisé ; ce sentier pourrait être équipé d'information sur les réseaux hydroélectriques. Enfin, un sentier de découverte complémentaire devrait être créé sur la thématique des zones humides entre Les Lanches et Rosuel au gré des travaux de restauration de milieux.

Contexte, motivations

Rénover totalement les équipements du sentier de découverte de Rosuel créé il y a plus de 20 ans et devenu totalement obsolète. Créer un itinéraire de sensibilisation autour des zones humides. Améliorer l'offre de randonnée à la journée depuis le site.

Objectifs

Créer des itinéraires sur des thèmes différents et de difficultés différentes de manière à diversifier l'offre de randonnée au départ du site de Rosuel en ciblant notamment les familles
Créer des itinéraires permettant une première approche du patrimoine naturel

Effets supposés/ Résultats attendus

Amélioration de la qualité des produits touristiques offerts sur le site de Rosuel
Augmentation de la fréquentation
Sensibilisation à l'environnement et à la nature

Rattachement de l'opération à la charte

Orientation 3.1.2 – Diversifier l'offre autour des pratiques de randonnée

3.1.2.b - Moderniser et créer des sentiers d'interprétation accessibles (confort d'usage pour tout public). Ces sentiers seront cohérents en termes d'aménagement, complémentaires en termes de thématiques, et en lien fonctionnel avec des structures d'accueil sur chaque site (refuge-porte par exemple). La création de ce type de sentier sur des sites de grande naturalité et non dotés de structure d'accueil sera évitée.

Éléments de coût

Estimation des dépenses : 50 000 € HT

Rôle de la commune

Propriétaire foncier ou gestionnaire des terrains
Maîtrise d'ouvrage de l'opération
Validation du projet proposé par le PNV
Mise en place annuelle et entretien de la signalétique de découverte

Rôle du Parc national

Conception du projet à proposer à la commune : emplacement de la signalétique de découverte, rédaction des contenus pédagogiques...
Aide au choix du prestataire (rédaction du cahier des charges) pour la fabrication de la signalétique
Montage d'un dossier de financement et mobilisation de financements notamment auprès d'EDF
Suivi technique de l'opération avec le prestataire mandaté

Référent communal : Yves MARCHAND MAILLET

Référent PNV : Henri Suret

Autre document de planification Programmation d'action de l'OT

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s) OT

Date de démarrage Janvier 2016

Date de fin prévue Saison estivale 2016 pour le sentier Découverte
Ouverture 2018 pour le sentier de la cascade
Ouverture 2019 pour le sentier sur les zones humides

Indicateurs

Nombre de visites annuelles dans le cœur et accès au cœur pendant la période estivale
nombre d'aménagements de sites touristiques (parkings, sentiers-découverte...)

Projet 2: Site de Rosuel – Refonte de la signalétique du Parking et gestion des flux piétonniers

Descriptif

Le site de Rosuel est une entrée dans le parc emblématique, il est question ici de l'identifier convenablement par une signalétique adaptée tant sur ses emplacements que sur ses contenus portant sur l'ensemble des produits et services à disposition autour du site.

Contexte, motivations

L'accès au plateau de Rosuel et la signalétique associée durant la saison estivale, ainsi que l'information-accueil disponible sur le site ne sont pas satisfaisants. Les sentiers d'accès piéton autres que la voie goudronnée sont mal valorisés. L'information sur site est insuffisante et non adaptée.

Objectifs

Orienter les visiteurs depuis la RD et depuis le village
Inscrire des sentiers alternatifs à la route d'accès à Rosuel dans le schéma des sentiers (1 sentier sur chaque rive depuis Pont Baudin (cf. schéma hivernal))
Assurer la signalétique de manière à fluidifier les flux piétons
Améliorer la qualité des l'information d'accueil sur site

Effets supposés/ Résultats attendus

Amélioration du flux piétonnier et des conditions d'accès au site
Mise en place d'une signalétique adaptée à tous les publics et de qualité sur les sentiers, les sites remarquables, les refuges, les alpages et points de vente associés ...
Mise en adéquation avec la signalétique communale

Rattachement de l'opération à la charte

3.8.1 – Moderniser les équipements du parc national et réhabiliter les sites d'accueil sur le territoire

2.4.3 – Moderniser et promouvoir les refuges et l'offre de randonnée et de promenade pédestres

3.8.1.e - Actualiser la signalétique routière identifiée parc national dans l'accès aux différentes composantes du territoire du parc national (vallées, entrées dans les territoires communaux des communes adhérentes, sites de départ de randonnées dans le cadre du schéma départemental par le Conseil Général.

3.8.1.f - Requalifier les aires d'accueil au départ des randonnées dans le cœur et les sites naturels de l'aire d'adhésion

3.8.1.g - Mettre en place et renforcer les moyens de transport alternatifs à l'usage de la voiture individuelle, à des tarifs attractifs

2.4.3.c Faciliter l'accès des visiteurs potentiels (y compris séjournants non-initiés) aux informations existantes ou à développer sur l'offre de promenade et de randonnée itinérante facile et de courte durée

2.4.3.d Organiser et promouvoir les refuges et hébergements d'étape en vallée dans une logique de réseau au service des randonneurs

Éléments de coût

Fourniture signalétique estimée à 3000 €

Rôle de la commune

Propriétaire foncier
Gestionnaire des sentiers
Validation du projet proposé par le PNV

Rôle du Parc national

Proposition de signalétique : emplacements, contenus...
Contact avec le conseil général pour l'information sur la RD
Aide à la commande et suivi technique de l'opération avec le prestataire mandaté
Montage d'un dossier de financement et mobilisation de financements

Référent communal :

Guillemette COUTTET

Référent PNV :

Benoit Martineau & Thierry Arsac

Autre document de planification

Chartes graphiques des collectivités locales

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)

OT

Date de démarrage

Janvier 2016

Date de fin prévue

Mise en place à la fin du printemps 2017 pour une ouverture au public pour la saison estivale 2017

Indicateurs

Nombre de visites annuelles dans le cœur et accès au cœur pendant la période estivale
Nombre de panneaux mis en place

Descriptif

Créer une dynamique autour du refuge de Rosuel durant la période hivernale, a minima sur l'information et la sensibilisation et si possible sur de l'accueil et de la rencontre.

Renforcer le rôle du refuge porte de Rosuel comme lieu d'information et de sensibilisation du public estival.

Contexte, motivations

Le domaine nordique de la commune passe auprès du refuge de Rosuel fermé l'hiver. Il est souhaitable d'améliorer l'accueil et la communication sur ce site incontournable. Par ailleurs, les Peiserots fréquentent également le site, le refuge pourrait être un site de rencontre et de lien entre le parc et les habitants.

Durant la saison estivale, le refuge est ouvert du 1^{er} juin au 30 septembre. Le refuge devra être intégré dans la démarche de marque « Esprit Parc national », la salle d'animation devra être gérée de manière à optimiser son rôle d'information et de sensibilisation.

Objectifs

Faire du refuge de Rosuel un site d'information durant la période hivernale. Tester une ouverture du refuge de Rosuel durant la période hivernale en accord avec les titulaires de l'affermage, sans augmenter les coûts induits pour les partenaires et sous réserve des contraintes liées aux risques naturels.

Renforcer l'image de refuge du parc pendant la saison estivale ; optimiser les capacités de sensibilisation du refuge

Installer une longue vue à demeure près de la table d'orientation

Effets supposés/ Résultats attendus

Sensibilisation du public hivernal et estival

Appropriation du parc par les habitants

Ouverture hivernale du refuge sous réserve des coûts induits et les contraintes techniques (eau, toilettes, déneigement, chauffage, risques naturels, etc.)

Sensibiliser les visiteurs à la nature

Augmenter la fréquentation du site

Rattachement de l'opération à la charte

3.9.2 – Susciter l'approbation des objectifs et des orientations de la charte par les habitants en valorisant les actions réalisées

3.9.1 – Diffuser les connaissances des richesses patrimoniales du territoire

2.4.3 – Moderniser et promouvoir les refuges et l'offre de randonnée et de promenade pédestres

3.9.1.d Concevoir, réaliser et mettre à disposition du territoire des expositions temporaires en fonction de l'actualité ou des priorités d'action du parc national pour restituer des actions conduites en partenariat

3.9.2.d Développer une politique d'*Ambassadeurs du Parc national de la Vanoise* s'appuyant sur les socioprofessionnels accompagnateurs, guides, gardiens de refuges, agriculteurs, etc. Favoriser l'accès à l'information à ces ambassadeurs

2.4.3.g Développer l'information et l'identité relative au parc national dans les refuges : panneaux d'information, bibliothèques, animations programmées ou non

Éléments de coût

1 000 € d'aménagement d'une exposition visible depuis l'extérieur. Temps humain pour la gestion des expositions et du refuge (estimation : 5 jours/an soit 2000 €/an).

Rôle de la commune

Gestionnaire du domaine nordique

Participation aux choix des expositions

Appui durant la phase d'analyse et de test de l'ouverture hivernale, participation à la définition des modalités d'ouverture

Rôle du Parc national

Etude de faisabilité d'ouverture du refuge durant la période hivernale

Mise en place d'une exposition de manière à ce qu'elle soit visible depuis l'extérieur (éventuellement dans la salle d'animation)

Rédaction d'un contrat pour l'ouverture du refuge durant la période hivernale uniquement pour de la petite restauration et en tenant compte des droits liés à l'affermage.

Référent communal :

Gérard COLLIN

Référent PNV :

Thierry Arzac et Benoit Martineau

Autre document de planification

Néant

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)

OT
Concessionnaire Refuge Rosuel

Date de démarrage

2016

Date de fin prévue

2020

Indicateurs

Nombre de nuitées dans le parc, en hiver et en été

Nombre de personnes accueillies au point information

Nombre de visites annuelles dans le cœur et accès au cœur pendant la période estivale

Projet 4: Création d'un circuit thématique dans les villages et promotion des produits associés

Descriptif

Identification des éléments emblématiques de la commune (patrimoine vernaculaire, lieux, bâtiments constitutif de l'histoire locale, hébergements caractéristiques, etc.) et mise en valeur de ces derniers par un circuit thématique dans les parties habitées

Contexte, motivations

En complément des circuits de randonnée situés plutôt dans les espaces naturels de la commune, les bâtiments historiques et les lieux de vie méritent également d'être valorisé comme produit touristique.

Objectifs

Créer un itinéraire sur le thème des lieux de vie et d'histoire du village de Peisey.
Encourager les acteurs touristiques à intégrer les valeurs du Parc national et du tourisme durable dans la production de leur offre, et valoriser la vie économique locale
Faire un itinéraire connecté permettant la mise à jour régulière des points d'intérêt participant à l'économie du village
Faire écho aux itinéraires de découverte des patrimoines naturels proposés

Effets supposés/ Résultats attendus

Amélioration de la qualité des produits touristiques offerts
Augmentation de la fréquence
Rapprochement du parc et des habitants
Impliquer les acteurs touristiques dans la diffusion de l'information en associant les différentes démarches de progrès et en valorisant les résultats obtenus

Rattachement de l'opération à la charte

3.1.3 – Promouvoir le territoire en tant qu'espace privilégié de la découverte des patrimoines

3.1.2.b - Moderniser et créer des sentiers d'interprétation accessibles (confort d'usage pour tout public). Ces sentiers seront cohérents en termes d'aménagement, complémentaires en termes de thématiques, et en lien fonctionnel avec des structures d'accueil sur chaque site (refuge-porte par exemple). La création de ce type de sentier sur des sites de grande naturalité et non dotés de structure d'accueil sera évitée.

Éléments de coût

Estimation : 10 000 € de conception et de réalisation, hébergement des contenus possible sur le site du parc, valorisation possible directement sur les applications existantes (Rando Vanoise notamment)

Rôle de la commune

Maîtrise d'ouvrage de l'opération
Validation du projet proposé par le PNV
Mise en place et entretien de la signalétique
Relai auprès des acteurs touristiques

Rôle du Parc national

Aide au choix du prestataire (rédaction du cahier des charges) pour la conception et la fabrication de la signalétique
Appui au montage d'un dossier de financement et mobilisation de financements
Suivi technique de l'opération avec le prestataire mandaté

Référent communal :

Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Référent PNV :

Jean Luc Gosselin

Autre document de planification

Programmation d'action de l'OT

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)

OT
Acteurs touristiques
FACIM

Date de démarrage

2017

Date de fin prévue

2018

Indicateurs

Nombre d'aménagements de sites touristiques (parkings, sentiers-découverte...)
Nombre de bâtiments valorisés

Descriptif

Accompagnement technique sur plusieurs projets d'aménagement en cours sur la commune : Prise d'eau et micro-centrale hydroélectrique, digue de protection au niveau du ruisseau de Rosuel et usage agricole associé, ouvrage de franchissement du Ponturin, etc.

Contexte et motivations

La commune est maître d'ouvrage pour plusieurs projets de développement du territoire. Le parc dispose de connaissance en matière de patrimoines naturels et de préservation du milieu naturel qu'il peut mettre à disposition de la commune dans le but de favoriser la prise en compte de l'environnement et de contribuer à la recherche d'une solution de compromis convenable à tous.

Objectifs

Accompagnement technique au regard de la réglementation découlant du code de l'environnement sans se substituer aux bureaux d'études
Proposition de mesures d'évitement, de mesures compensatoires
Accompagnement dans l'instruction des dossiers auprès des services de l'État

Effets supposés/ Résultats attendus

Aboutissement des projets concernés en minimisant les impacts
Sensibilisation et approbation des mesures par les acteurs du projet

Rattachement de l'opération à la charte**3.6.1 – Intégrer les enjeux patrimoniaux dans les projets d'aménagement**

3.6.1.a - Porter à connaissance les données d'inventaire disponibles auprès des communes. Mettre à disposition un accès Internet aux informations naturalistes, apport d'expertise naturaliste
3.6.1.b - Assurer une concertation le plus en amont possible des projets entre les différentes parties concernées : maîtres d'ouvrages, communes, bureaux d'études, administrations, établissement public du parc national

Élément de coût

Appui technique de l'établissement parc gratuit en phase amont (1 à 2 journées d'agent, soit 400 à 800 €), rémunéré pour le suivi des mesures compensatoires

Rôle de la commune

Association de l'établissement public du parc national au démarrage des projets

Rôle du Parc national

Diffusion des données, accompagnement à l'usage et l'interprétation des informations
Présence auprès des maîtres d'ouvrages pour accompagnement, mise à disposition de données et conseil sans substitution aux bureaux d'études
Nota : Cet accompagnement ne préjuge pas de l'avis final du Parc national de la Vanoise sur les projets étant donné leur stade de définition actuel

Référent communal : Franck CHENAL

Référent PNV : Thierry Arsac

Autre document de planification

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s) Services de l'Etat
Concessionnaire
Hydroélectrique
Propriétaires privés

Date de démarrage 2016

Date de fin prévue 2020

Indicateurs

Nombre de projets pour lesquels l'avis du Parc est sollicité
Quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire hors gros équipements hydroélectriques

Descriptif

Mise en œuvre d'actions du plan d'actions zones humides

Contexte et motivations

Un plan d'actions a été rédigé en 2013 par le CEN73, la mise en œuvre de ces actions peut être accompagnée par le parc en partenariat avec le CEN73.

Certaines zones humides sont situées dans des zones touristiques, elles doivent être convenablement aménagées pour assurer leur préservation et la sensibilisation du public.

Objectifs

Requalification en génie écologique de la mare de Rosuel et valorisation touristique

Engager des actions de préservation ou de réhabilitation sur les zones humides les plus importantes au regard des enjeux identifiés par le plan d'actions (ex : les Bettières, lac sous le télésiège du grand col)

Faciliter la prise en compte des actions de restauration et de gestion de milieux dans les **mesures compensatoires** à l'aménagement

Valoriser le document « découvrir le patrimoine naturel de Peisey Nancroix »

Effets supposés / Résultats attendus

Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines

Rattachement de l'opération à la charte

2.1.2 – Préserver la ressource en eau et assurer la fonctionnalité et le bon état écologique des milieux aquatiques et des zones humides

3.5.4 – Maintenir ou restaurer la qualité écologique d'habitats naturels sensibles et préserver la quiétude des espèces animales de fort intérêt patrimonial

3.5.4.d - Inciter les propriétaires à la gestion conservatoire

3.5.4.b - Réaliser des expertises environnementales préalable. Déterminer l'emplacement des équipements minimisant les impacts sur les espèces de fort intérêt en période critique

Éléments de coût

Voir plan d'actions. Temps agent estimé à 4 jours par an en moyenne soit 1 600 €.

Rôle de la commune

Animation du plan d'action zones humides de la commune

Maitrise foncière et maître d'ouvrage des projets de restauration

Aide aux travaux notamment par la mise à disposition de matériel

Prise en compte dans le cadre des aménagements et équipements communaux

Rôle du Parc national

Accompagnement technique, conseil,

Sensibilisation, animation, proposition de contrats de gestion, suivi, évaluation

Appui à la recherche de financements

Référent communal :	Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS	Référent PNV :	Elodie Antoine, Thierry Delahaye
Autre document de planification	Plan d'actions zones humides Contrat de rivière	Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	CEN73 APTV
Date de démarrage	2016	Date de fin prévue	2018 zones humides du plateau de Rosuel 2020 autres zones humides
Indicateurs	Nombre d'actions de restauration inscrite dans le plan d'actions réalisées Indicateurs Rhomeo (état des zones humides) de l'AERMC (si fonctionnel)		

Projet 7: Création et promotion d'itinéraires touristiques via le portail Rando.Vanoise.com

Descriptif

Développement d'itinéraires en aire d'adhésion sur l'application Rando Vanoise dans l'objectif de diversifier l'offre touristique (base sur le logiciel libre Geotrek)
Création d'un livret d'information et de communication sur la base des itinéraires et structures touristiques issus de Rando Vanoise à destination des touristes

Contexte et motivations

Rando Vanoise, c'est l'application développée en 2015 par le parc pour promouvoir les patrimoines de Vanoise via des itinéraires enrichis de commentaires géo-référencés, tout au long du parcours, sur des points majeurs de découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager du Parc. Les 40 itinéraires portent principalement sur le cœur du parc, ils ont vocation à être accompagnés d'itinéraire sur l'aire d'adhésion.
L'application devrait intégrer courant 2016 des informations sur des services touristiques : offices de tourisme, centres de loisirs, musées, produits marqués *Esprit Parc national*, animations spécifiques... (en lien avec la base de données touristiques SITRA). Elle permet également d'extraire sous format PDF des livrets d'information qui peuvent devenir des produits touristiques.

Objectifs

Créer 3 itinéraires en aire d'adhésion par an durant 3 ans dont un itinéraire sur le tour du Mont Pourri.
Adapter l'offre de promenades et de randonnée aux changements de comportements et de pratiques (durée de marche journalière plus courte, circuits en étoile à partir d'un refuge, multi-activités, attirance pour le ludique, etc.), en veillant à rester compatible avec la conservation du caractère.
Améliorer l'information sur le réseau des refuges pour développer l'itinérance.

Effets supposés/ Résultats attendus

Renouvellement de la fréquentation par la promotion de lieux accessibles aux randonneurs en famille, aux promeneurs peu aguerris, aux jeunes, aux personnes à mobilité limitée
Augmentation de la fréquentation
Diversification de l'offre

Rattachement de l'opération à la charte

2.4.3 – Moderniser et promouvoir les refuges et l'offre de randonnée et de promenade pédestres
3.1.2 – Diversifier l'offre autour des pratiques de randonnée

2.4.3.b - Valoriser les grands itinéraires existants et les itinéraires patrimoniaux. Améliorer, pérenniser et promouvoir la diversité des circuits locaux
2.4.3.c · - Faciliter l'accès des visiteurs potentiels (y compris séjournants non-initiés) aux informations existantes ou à développer sur l'offre de promenade et de randonnée itinérante facile et de courte durée (de deux heures à quelques jours), en rendant cette information conviviale, rassurante et attractive
3.1.2.c - Concevoir et mettre à disposition des outils de découverte individuelle à caractère ludique et interactif

Éléments de coût

10 journées agents par an à charge du parc pour le développement d'itinéraires sur l'aire d'adhésion à raison de 3 par an pendant 3 ans (estimation : 4 000 €/an).
Hébergement et développement de l'application à charge du parc national
Conception d'un livret à destination des touristes sur la base du contenu de Géotrek par le parc national. Impression des livrets à charge partagée entre le parc et la commune (1 500 € environ) en vue d'être vendu (prix cible : 1,5 €) dans les OT et point information Vanoise.

Rôle de la commune

Relai de l'information notamment auprès de l'office de tourisme, vente des produits associés
Proposition de contenu de valorisation des patrimoines en aire d'adhésion.

Rôle du Parc national

Valoriser et promouvoir
Participation à la promotion de l'offre,
Maîtrise d'ouvrage

Référent communal :	Christian HEBERT	Référent PNV :	Chloé Tardivet et Maëlle Lepoutre
Autre document de planification	Néant	Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)	OT
Date de démarrage	2016	Date de fin prévue	2016 : lancement produit 2018 : 9 itinéraires sur l'AA
Indicateurs	Nombre de nuitées dans le parc, en hiver et en été Nombre de visites du site Rando Vanoise Nombre de partage des itinéraires de la commune de Peisey Nancroix		

Projet 8: Favoriser la découverte par des publics en situation de handicap

Descriptif

Rendre accessible des sites à forte valeur patrimonial ou des sites naturels pour favoriser la découverte du milieu montagnard aux personnes porteuses de handicaps.

Contexte et motivations

Le parc national de la Vanoise a réalisé en 2015 une étude de diagnostic relatif à la mise en accessibilité de sites naturels. Les sites concernés sont tous des sites ponctuels situés à moins de 50 mètres de bord de route ou d'arrivée de transport collectif accessibles. Ils ont faits l'objet d'une caractérisation détaillée en fonction de critères liés à l'intérêt propre du site, sa rareté et de la possibilité à le rendre physiquement accessible à un coût raisonnable (moins de 50.000 €). Un pré-chiffage des travaux d'aménagement sera abouti pour 10 sites en décembre 2015. 2 sites sont situés sur la commune de Paisey Nancroix : Chapelle des Vernettes et le site commun de l'eau salée (Pont Baudin) et du Palais de la Mine (accès depuis les Lanches).

En parallèle, la table d'orientation à Rosuel peut facilement être rendu accessible, l'aménagement complète le projet global de diversification et d'amélioration des produits touristiques sur le site de Rosuel.

Objectifs

Aménagement de l'accès à la table d'orientation
Aménagement d'au moins 1 des deux sites étudiés

Effets supposés/ Résultats attendus

Favoriser la découverte par des publics en situation de handicap
Promotion de l'offre adaptée permettant aux personnes en situation de handicap un accès physique à la montagne et à la connaissance de la nature et de l'environnement.

Rattachement de l'opération à la charte

3.1.2 – Diversifier l'offre autour des pratiques de randonnée

3.1.3 – Promouvoir le territoire en tant qu'espace privilégié de la découverte des patrimoines

3.1.2.g - Poursuivre l'effort d'adaptation spécifique des refuges « bord de route » dans le sens d'un accueil tous publics, d'outils d'animation et de sensibilisation, d'aménagements périphériques d'interprétation

3.1.3.j - Promouvoir l'offre de découverte adaptée aux personnes en situation de handicap permettant l'accès aux refuges, gîtes, sites naturels de proximité des voies de circulation et des remontées mécaniques

Éléments de coût

L'étude accessibilité donnera un pré-chiffage sommaire des opérations.

Les projets de mise en accessibilité de sites naturels peuvent être prise en charge dans le cadre du mécénat GMF.

Rôle de la commune

Maîtrise d'ouvrages d'actions

Rôle du Parc national

Initiatives et conseil aux communes
Maîtrise d'ouvrage d'opérations,
Proposition d'action dans le cadre du mécénat entre la GMF et Parcs nationaux de France

Référent communal :

Anne CROZET

Référent PNV :

Franck Dorne

Autre document de planification

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)

GMF
OT

Date de démarrage

2016

Date de fin prévue

2018

Indicateurs

Nombre de projets réalisés par le Parc et éventuellement en partenariat avec d'autres destinés à améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap
Nombre de nuitées dans le parc, en hiver et en été
Nombre de partenariats visant l'ouverture sociale dans l'accès au parc

Descriptif

Mise en place d'un réseau d'acteurs respectant les valeurs portées par l'image d'un parc national : formation, animations, montage de produits collaboratifs au sein du Parc national de la Vanoise et avec les autres parcs notamment alpins

Contexte et motivations

Souhait de valoriser les actions écoresponsables et structurer une offre éco-touristique.

Objectifs

Faire un appel à candidature
Animer les réseaux des acteurs marqués
Concevoir des produits touristiques nouveaux
Vidéo de promotion des acteurs marqués du territoire

Effets supposés/ Résultats attendus

Promotion du territoire
Formation des acteurs marqués
Diversification de l'offre touristique

Rattachement de l'opération à la charte

3.10.2 – Développer l'usage de la marque Parc national de la Vanoise et faire bénéficier les initiatives exemplaires d'un référencement Parc national de la Vanoise

3.10.2.a - Mise en place et animation d'un référencement, notamment pour les cibles suivantes :
- établissements faisant la promotion des produits du territoire, structures d'hébergement gérées de façon écoexemplaire,
- accompagnateurs en montagne ou guides de haute montagne impliqués sur l'éducation à l'environnement et au développement durable de tous les publics

Éléments de coût

La Marque Esprit parc national fait l'objet d'un projet européen sur la période 2016-2018 qui permettra de lever des fonds pour la promotion, la formation et l'animation du réseau au niveau des Alpes.

Rôle de la commune

Relai d'appel à candidature et information auprès des acteurs potentiellement concernés
Mise à disposition de salle pour les formations
Relais des outils de promotion dans la station

Rôle du Parc national

Constitution et animation du réseau
Pilotage du projet européen en lien avec les 2 autres parcs nationaux alpins
Organisation des formations
Mise à disposition d'outil de promotion

Référent communal : Franck CHENAL

Référent PNV : Jean Luc Gosselin

Autre document de planification Néant

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s) OT
PNE et PNM

Date de démarrage 2016

Date de fin prévue 2020

Indicateurs

Nombre de produits agroalimentaires bénéficiant de la marque Parc
Nombre d'hébergements bénéficiant de la marque « Esprit parc national »
Nombre de prestations touristiques bénéficiant de la marque « Esprit parc national »
Nombre de nuitées dans le parc, en hiver et en été
Nombre d'accompagnateurs en montagne proposant des sorties bénéficiant de la marque Parc

Descriptif

Journées « le printemps de Rosuel » et « Brame du Cerf » animations tout public pour l'arrivée de la belle saison et à l'automne
 Animations ponctuelles par des gardes moniteurs et points rencontres

Contexte et motivations

Dans la continuité de la journée brame du cerf réalisée à l'automne, une animation durant la saison hivernale est possible. La semaine du développement durable a été l'occasion d'accueillir des animations, elle ne répond plus au besoin d'animer la saison hivernale. Selon le calendrier de la commune, une date sera choisie au printemps (réunion de préparation déroulée le 21 septembre 2015).

Objectifs

Maintenir la journée Brame du Cerf
 Créer un nouveau point focal par le développement d'une journée « le printemps de Rosuel »
 Maintenir voire développer les soirées animées et les points rencontres tout au long de l'année sur différentes thématiques (environ 10 par an). Calendrier en partenariat avec la commune. Lieux d'accueil à diversifier.

Effets supposés/ Résultats attendus

Regrouper lors d'une même journée de nombreux partenaires et prestataires de la station (PnV, OT, Foyer de ski de fond, station, socio-professionnels privés, associations, etc.)
 Augmentation de la fréquentation

Rattachement de l'opération à la charte

2.4.2 – Sensibiliser les pratiquants aux enjeux environnementaux et maîtriser le développement des manifestations sportives
3.1.3 – Promouvoir le territoire en tant qu'espace privilégié de la découverte des patrimoines

2.4.2.C Développer les partenariats avec les professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs) pour une sensibilisation du public
3.1.3.b - Développer l'offre d'animations et de séjours spécifiques pour les enfants et les familles en lien avec la découverte du territoire, des patrimoines et des savoir-faire
 3.1.3.q - Organiser et soutenir des animations hivernales dans les stations axées sur la découverte des patrimoines et des savoir-faire du territoire

Eléments de coût

Accompagnement du parc pour l'organisation des animations gratuit (4 jours / an par animation ; estimation : 1 600 €/an)
 Soirées et points rencontres avec un garde moniteur gratuites (6 jours / an environ ; estimation : 2 400 €/an)

Rôle de la commune

Initiative d'animation, soutien aux initiatives locales, promotion de l'offre
 Intègre les animations dans le programme de la commune

Rôle du Parc national

Mettre en œuvre dans les refuges en propriété, animer Initiatives d'animation
 Propose des animations et adapte son programme selon le calendrier de la commune

Référent communal :

Gérard COLLIN

Référent PNV :

Henri Suret et Thierry Arzac

Autre document de planification

Calendrier d'animation communal

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)

OT
 Stations

Date de démarrage

2016

Date de fin prévue

Prolongation dès 2016 de la Journée Brame du Cerf
 Première manifestation « Printemps de Rosuel » en mars 2016 puis prolongation

Indicateurs

Nombre de participants
 Nombre d'évènements organisés annuellement valorisant le patrimoine du territoire

Projet 11: Sensibilisation des scolaires

Descriptif

Animations durant les temps scolaires et périscolaires pour la formation et la sensibilisation des générations futures en lien avec les parents dans le cadre du périscolaires

Contexte et motivations

Le Parc national de la Vanoise s'est engagé dans une démarche de partenariat avec l'Éducation nationale sur l'éducation à l'environnement vers un développement durable, visant à donner aux jeunes les moyens de prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques dans une vision intégratrice.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, des activités sont proposées après le temps d'apprentissage. Sur la commune de Peisey-Nancroix il est géré par des bénévoles dont le programme est calé par trimestre. Ce temps peut être parfaitement adapté pour faire des activités mixtes entre parents et enfants et ainsi favoriser les liens entre le parc et les habitants.

Objectifs

Intervention de l'établissement public du Parc national auprès des classes maternelles et des primaires (3 classes avec 3 agents).

Investir l'établissement public dans l'éveil au territoire, la découverte des patrimoines, des savoir-faire locaux dans le cadre des activités de loisirs hors temps scolaire en lien avec les parents

Favoriser le rapprochement du parc avec les habitants en construisant un temps d'activités mixte enfants, parents, parc.

Effets supposés/ Résultats attendus

Donner aux jeunes les moyens de prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques dans une vision intégratrice

Amener les enfants à se questionner sur leur monde du quotidien et leur environnement immédiat par l'acquisition d'attitudes et de comportements.

Rapprochement du parc et de ses habitants.

Rattachement de l'opération à la charte

3.8.2 – Sensibiliser prioritairement les jeunes du territoire pendant et hors du temps scolaire

3.8.2.a - Établir une stratégie de sensibilisation des jeunes de Vanoise hors temps scolaire appuyée sur des partenariats

3.8.2.c - Susciter et accompagner des projets pédagogiques de continuité inter-cycles scolaires (de la maternelle au collège, voire au lycée)

Éléments de coût

Temps agents pour la construction des programmes et des animations gratuits pour les communes adhérentes (2 à 3 interventions intégrées dans le programme pédagogique) ; 8 jours par an en moyenne (3 200 € /an)

Rôle de la commune

Soutien aux projets scolaires
Intégration des propositions du parc dans le calendrier périscolaire

Rôle du Parc national

Animation sans substitution aux bénévoles liés au périscolaire
Proposition d'animations

Référent communal : Cédric POCCARD-CHAPUIS

Référent PNV : Henri Suret

Autre document de planification

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s) Éducation nationale
Sou de l'école pour les TAPS

Date de démarrage 2016

Date de fin prévue 2020

Indicateurs Proportion et nombre de classes du territoire dont le projet pédagogique implique le PNV

Projet 12: Accompagnement des agriculteurs

Descriptif

Accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement et ancrée sur le territoire : réalisation et suivi de deux plans de gestion pastoraux ouvrant droit à une aide financière dans le cadre des mesures agroenvironnementales, suivi de 2 alpages sentinelles, etc.
Renforcement des relations entre le Parc national et les agriculteurs de la commune.

Contexte et motivations

L'agriculture fait partie du caractère du Parc national de la Vanoise. La commune de Peisey-Nancroix compte plusieurs exploitations agricoles dynamiques qu'il est nécessaire de maintenir. Plusieurs projets d'aménagement sont en cours avec quelques difficultés réglementaires qu'il est nécessaire de solutionner. A plus long terme, une réflexion collective pour améliorer la qualité agro-écologique et paysagère des prairies de fauches pourrait faire aboutir un projet de local favorable au développement de la commune.

Objectifs

Réalisation et suivi de deux plans de gestion pastoraux dans le cadre des MAEC (Sévolière / La Plagne)
Maintien des deux alpages de la commune dans le réseau Alpages Sentinelles
Aboutissement de l'aménagement du franchissement du passage à gué aux Bettières sur le Ponturrin
Engager une réflexion collective dans la perspective d'optimiser la qualité agro-écologique des prairies de fauches en lien avec les pratiques de fertilisation et les effluents d'élevage.
Gestion appliquée des espèces susceptibles d'être légalement classées nuisibles

Effets supposés/ Résultats attendus

Amélioration de la qualité fourragère et paysagère des prairies de fauches
Maintien voire amélioration des modes de gestion agro-environnementale
Amélioration des conditions d'exploitation sur la commune de Peisey Nancroix
Voir projet 13 pour la restauration des chalets d'alpage
Voir projet 5 pour l'aménagement de site à usage agricole (ex : prairies situées sur le cône de déjection d'Entre deux Lanches)

Rattachement de l'opération à la charte

3.3.1 – Préserver un foncier agricole fonctionnel, maintenir des structures agricoles viables et favoriser l'installation

3.3.2 – Encourager la gestion agri-environnementale des espaces agricoles

3.3.4 – Expérimenter des techniques et des modes de gestion des installations agricoles à moindre impact pour l'environnement

3.3.2.a Encourager la contractualisation agroenvironnementale, notamment des MAEC sur la base d'un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) avec la Région

3.3.4.b Accompagner la profession agricole dans le développement de solutions techniques pour améliorer la gestion des effluents d'élevage (compostage, méthanisation) dans un double objectif d'optimisation de leur utilisation agricole et de diminution des impacts environnementaux

Éléments de coût

Ingénierie pour l'accompagnement des éleveurs gratuite ; temps estimé : 50 journées sur 5 ans (estimation : 20 000 €)

Rôle de la commune

Animateurs du plan de gestion des espèces susceptibles d'être légalement classées nuisibles
Maitre d'ouvrage des travaux d'aménagement
Participation active aux réflexions collectives

Rôle du Parc national

Appui technique pour les MAEC, alpages sentinelles, accompagnement dans le cadre des aménagements en cours ou à prévoir
Accompagnement des éleveurs : appui technique pour l'émergence des projets, recherche de financements, conseil, développement de partenariat, etc.
Appui pour l'information autour des espèces susceptibles d'être légalement classées nuisibles

Référent communal :

Marc COLLIN

Référent PNV :

Guy Noël Grosset et Jean-Paul Ferbayre

Autre document de planification

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)

Agriculteurs
Chambre d'agriculture

Date de démarrage

2016

Date de fin prévue

2020

Indicateurs

Nombre d'exploitations de l'aire d'adhésion engagées dans des pratiques agro-environnementales
Emergence de projets collectifs
Nombre de rencontres entre les agriculteurs et le PNV

Descriptif

Mise en valeur du patrimoine industriel et bâti patrimonial de qualité : palais de la mine, Chapelle notre dame des Vernettes, Halles de la Plagne, chalet de Sévolière, chalet des Aimes.

Contexte et motivations

La commune de Peisey Nancroix possède un patrimoine culturel exceptionnel, témoignant de la longue histoire d'une montagne parcourue et vécue par l'homme : les églises baroques, l'habitat rural des villages et les industries associées, les chalets d'alpage, etc. Ce bâti représente un enjeu de conservation important avec la question du devenir des bâtiments en toile de fond. Il est nécessaire de faire vivre ces bâtiments tout en respectant l'architecture traditionnelle et les méthodes d'autre fois.

Objectifs

Accompagner la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti notamment par des formations
 Poursuivre les programmes de restauration et de mise en valeur engagés avec FACIM
 Développer l'information du public et la valorisation du patrimoine culturel préférentiellement par des démarches d'animation, de restitution des inventaires et de valorisation in situ notamment avec la conception et réalisation d'une miniature d'une des pièces majeures de la transformation industrielle de l'ancien site minier pour une installation en plein air.

Effets supposés/ Résultats attendus

Préservation et valorisation du patrimoine
 Appropriation du patrimoine par la population locale
 Sensibilisation à l'existence et à la conservation du patrimoine bâti et culturel
 Développement des compétences en matière de restauration du patrimoine bâti traditionnel

Rattachement de l'opération à la charte

3.7.2 – Valoriser un patrimoine culturel exprimant le caractère du parc national

3.7.2.c - Restaurer le petit patrimoine rural, le bâti d'alpage, les chapelles, les ouvrages...
3.7.2.d - Soutenir la réfection des toitures en matériaux traditionnels

Éléments de coût

Valorisation du patrimoine industriel à faire en lien avec les politiques financières incitatives en la matière.
 Maintien de l'appui financier du parc pour la restauration du patrimoine bâti traditionnel cœur et aire d'adhésion

Rôle de la commune

Lien avec l'association de gestion du patrimoine religieux
 Incitation à la mise en place d'une association de gestion des chalets d'alpage communaux
 Maîtrise d'ouvrage du petit patrimoine communal
 Contribution financière conjointe à celle de l'établissement public du parc national

Rôle du Parc national

Soutien aux initiatives
 Conseil, appui financier
 Aide au montage de dossier de demande de financement
 Appui financier pour restauration du patrimoine bâti
 Proposition de formation aux techniques de restauration du bâti traditionnel

Référent communal : Georgette NALESSO

Référent PNV : Marie Pierre Bazan

Autre document de planification

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)
 FACIM
 Association de gestion du patrimoine religieux
 Association du palais de la Mine
 Fondation du patrimoine

Date de démarrage 2016

Date de fin prévue 2020

Indicateurs

Nombre de partenariats établis afin de mener des actions d'entretien ou de restauration
 Subventions accordées annuellement par le Parc à des projets de mise en valeur du patrimoine culturel

Descriptif

Travailler à une communication plus efficace sur le parc par la réalisation d'une vidéo de promotion à destination du public hivernal, la traduction de la documentation du parc en anglais, la mise à disposition de l'office du tourisme de la documentation du parc, une collaboration de manière régulière pour l'édition du journal municipal et à l'estive et la conception de produit souvenir commun.

Contexte et motivations

Peisey-Nancroix est une commune station rattachée à l'espace Paradiski, elle souhaite améliorer sa communication par le bouche à l'oreille. La présence du parc sur son territoire est un véritable atout qu'il faut mettre plus en avant par une communication adaptée.

Objectifs

Faire connaître et valoriser les actions menées dans le cadre de la charte avec la commune, valoriser les patrimoines et les points forts notamment par la réalisation d'une vidéo à destination du public hivernal
Renforcer la communication sur le parc dans les documents et les actions de l'OT et de la commune
Améliorer la qualité de l'information mise à disposition dans les offices de tourisme
Rendre possible la vente de produits dans d'autres points de contact que le refuge de Rosuel notamment durant sa période de fermeture
Conception d'un outil de promotion du territoire commun à Peisey-Nancroix et Parc

Effets supposés/ Résultats attendus

Confirmer le bien-fondé du choix d'adhésion de la commune. Public : peiserots.
Amélioration de la qualité de l'information touristique disponible
Diversifier l'offre de produits souvenirs
Développer les relations avec les professionnels locaux et notamment les photographes animaliers de la commune (5)

Rattachement de l'opération à la charte

3.1.3 – Promouvoir le territoire en tant qu'espace privilégié de la découverte des patrimoines

3.9.2 – Susciter l'approbation des objectifs et des orientations de la charte par les habitants en valorisant les actions réalisées

3.1.3.l - Traduire en langue étrangère (anglais au minimum) les différents supports de promotion dans ce domaine

3.1.3.n - Définir, en concertation avec les acteurs touristiques locaux, les axes de promotion destinés à valoriser le territoire à dénomination *Parc national de la Vanoise*

3.9.2.b - Communiquer sur des bilans annuels synthétiques présentant les actions marquantes de l'année menées dans le cadre de la charte

3.9.2.c - Développer une communication régulière sur les médias locaux dans les gazettes et les bulletins municipaux,

Eléments de coût

Estimation du temps agents Parc national : 4 jours / an soit 1 600 €/an

Rôle de la commune

Identification des publics cibles
Participation de la commune au comité éditorial du journal (préparant le sommaire du journal)
Co-rédaction d'articles d'information
Veille à la bonne utilisation de la documentation
Insertion dans les bulletins municipaux et intercommunaux

Rôle du Parc national

Co-rédaction d'articles d'information
Traduction des documents
Mise à disposition des documents du parc à l'OT
Conception d'un produit souvenirs Parc-Peisey
Mise en place d'un autre point de vente pour les produits Parc
Démarche auprès des médias
Accès gratuit à la photothèque du parc par l'OT

Référent communal : Gérard COLLIN

Référent PNV : Christian Neumuller

Autre document de planification Schéma de communication Peisey-Vallandry

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s) OT

Date de démarrage 2016

Date de fin prévue 2017 : lancement d'un produit commun et traduction des documents
2016 : mise à disposition de documentation du parc

Indicateurs

Nombre de partenariats avec des offices de tourisme
Nombre d'articles dans les médias et nombre de supports de communication
Nombre de produits communes créés

Projet 15: Liens avec les habitants et appropriation du parc sur le territoire

Descriptif

Soirées débats sur des thématiques d'actualité avec la commune, le parc et un ou plusieurs experts invités.
Appropriation et valorisation de l'inventaire du patrimoine naturel de Peisey Nancroix (réalisé en 2009) par l'organisation de sorties découvertes, d'animations ou de jeux à destinations des Peiserots ; animations de sciences participatives complémentaires sur les patrimoines identifiés.

Mettre en place 1 à 2 réunions publiques par an de suivi des actions inscrites dans la convention d'application de la charte. Communiquer dans le bulletin municipal.

Contexte et motivations

Les a priori ou les incompréhensions qui peuvent exister sur le Parc national et l'action de son établissement public biaisent la perception de la charte du parc national par les habitants. Or la charte ne pourra être mise en œuvre efficacement que si ses objectifs et ses orientations sont partagés. Il est donc urgent de mettre en place une gouvernance qui permet l'échange entre le parc et les habitants à l'échelle de la commune de Peisey-Nancroix

Objectifs

Faire connaître et valoriser le partenariat commune-Parc.
Rendre compte régulièrement devant les habitants du travail accompli et des résultats obtenus.
Développer une communication plus interactive et créer de l'échange entre acteurs du territoire et avec l'établissement public du parc national.

Effets supposés/ Résultats attendus

Faciliter la connaissance et l'appropriation par la population de l'action du parc national et de ses résultats
Renforcer la relation de proximité et de confiance entre l'établissement public et les communes en anticipant mieux les dossiers et en conduisant des programmes d'actions concrètes et lisibles

Rattachement de l'opération à la charte

3.9.2 – Susciter l'approbation des objectifs et des orientations de la charte par les habitants en valorisant les actions réalisées

3.9.2.b - Communiquer sur des bilans annuels synthétiques présentant les actions marquantes de l'année menées dans le cadre de la charte

3.9.2.e - Valoriser les actions des collectivités en « résonance » avec la charte et contribuant à sa consolidation

Eléments de coût

Néant

Rôle de la commune

Diffusion locale
Co-organisation des réunions débats et des sorties de découverte des patrimoines
Appui des services techniques

Rôle du Parc national

Porter à connaissance, animation des bilans
Promotion des expériences et savoir-faire
Co-organisation des réunions débats et des sorties de découverte des patrimoines

Référent communal :

Laurent TRESSALLET

Référent PNV :

Thierry Arzac et Maëlle Lepoutre

Autre document de planification

Néant

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)

Néant

Date de démarrage

2016

Date de fin prévue

2020

Indicateurs

Nombre de participants aux réunions communales annuelles avec le Parc
Nombre de réunions communales organisées par le Parc

Life GypHelp (pour information)

Descriptif

Mise en œuvre d'actions sur la commune de Peisey Nancroix dans le cadre du projet LIFE GypHelp

Contexte et motivations

Le projet LIFE GypHelp a démarré le 1er juin 2014 pour une durée de 4 ans et demi. Ce projet, animé par Asters, Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, permet la mise en œuvre de certaines actions du plan national d'actions en faveur du Gypaète barbu et vise à réduire les menaces humaines qui pèsent sur les populations de gypaètes barbues dans les Alpes françaises. Le Parc national de la Vanoise est partenaire du projet.

Objectifs

Soirées-rencontres gardes-moniteurs
Contacts sentiers gypaète
Conception et pose de panneaux « dérangement gypaètes »
Panneau d'information sur le projet LIFE GypHelp

Effets supposés/ Résultats attendus

Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et leur intégration aux activités humaines
Sensibilisation des pratiquants du ski hors-piste et de la raquette, ainsi que des professionnels qui les accompagnent pour limiter les effets dommageables du dérangement de la faune sauvage

Rattachement de l'opération à la charte

3.6.3 – Limiter le dérangement de la faune par les activités de loisirs en espace naturel

3.6.3.a - Sensibiliser les usagers, les visiteurs et les pratiquants de sports et de loisirs à la fragilité des espèces et des milieux dans les supports d'information touristique (stations de ski, offices de tourisme, sites internet...)
Faciliter la mise en place de mesures d'encadrement ou de limitation du ski hors-piste et de la raquette sur les sites de forte sensibilité hivernale pour la grande faune et l'avifaune

Éléments de coût

Projet co-financé pour partie par l'union Européenne

Rôle de la commune

Rôle du Parc national

Actions programmées dans le cadre du projet LIFE GypHelp, indiqués pour mémoire

Référent communal :

Référent PNV :

Sandrine Berthillot et Jérôme Cavailles

Autre document de planification

Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)

Date de démarrage

Juin 2014

Date de fin prévue

2018

Indicateurs

Cf projet Life